



Assemblée générale

Distr. générale
3 septembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Points 14 et 113 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social

Note du Président de l'Assemblée générale

Par sa résolution [65/285](#) du 29 juin 2011, intitulée « Examen de l'application de la résolution [61/16](#) de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social », l'Assemblée générale a décidé de poursuivre à sa soixante-septième session l'examen de l'application de la résolution [61/16](#). Dans mes lettres datées du 29 novembre 2012 et du 18 mars 2013, j'ai chargé M. Jan Grauls, Représentant permanent de la Belgique, ultérieurement remplacé par M^{me} Bénédicte Frankinet, et M. George Talbot, Représentant permanent du Guyana, de faciliter la poursuite de l'examen, à la soixante-septième session, de l'application de la résolution [61/16](#).

Les États Membres se souviendront que le rapport final de l'examen effectué à la soixante-cinquième session des suites données à la résolution [61/16](#), et les recommandations y afférentes, était joint en annexe au document distribué sous la cote [A/65/866](#).

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint le texte du rapport final et des recommandations concernant la poursuite de l'examen, à la soixante-septième session, de l'application de la résolution [61/16](#) de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social (voir annexe).

Ce rapport comprend des éléments en vue d'un projet de résolution sur le renforcement du Conseil économique et social, pour examen par l'Assemblée générale. Comme je l'ai indiqué dans ma lettre, datée du 15 mai 2013, qui accompagnait la distribution du rapport, j'ai demandé aux cofacilitateurs de poursuivre leurs travaux et de mener des consultations sur le projet de résolution.



Annexe

Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social

Rapport des cofacilitateurs, mai 2013

A. Introduction

1. Le Président de l'Assemblée générale a chargé M. Jan Grauls, Représentant permanent de la Belgique, ultérieurement remplacé par M^{me} Bénédicte Frankinet, et M. George Talbot, Représentant permanent du Guyana, de faciliter la poursuite de l'examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social.

2. Il convient de rappeler à cet égard qu'au paragraphe 155 du document final du Sommet mondial des Nations Unies est réaffirmé le rôle que la Charte des Nations Unies et l'Assemblée générale ont confié au Conseil économique et social et constaté la nécessité de renforcer l'efficacité des travaux du Conseil en tant que principal organe responsable, d'une part, de la coordination, de l'examen des politiques, de la concertation et de la formulation de recommandations pour les questions relatives au développement économique et social, et, d'autre part, de la réalisation des objectifs de développement internationaux dont il a été convenu aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

3. Plus récemment, au paragraphe 83 du document final, « L'avenir que nous voulons », de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à renforcer le Conseil économique et social conformément au mandat qui lui est confié dans la Charte, en tant qu'organe principal chargé du suivi intégré et coordonné des textes issus de toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental, et dans les domaines connexes, et ont salué le rôle essentiel qu'il jouait en veillant à l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable.

4. Le présent examen doit donc s'inscrire dans le contexte de la suite donnée au document final de la Conférence et de l'élaboration en cours d'un cadre de développement pour l'après-2015. En outre, cet examen a lieu alors que se produisent d'importants changements du cadre général de la coopération mondiale pour le développement, notamment le changement de nature des obstacles sur la voie du développement, l'expansion de nouveaux acteurs institutionnels, l'apparition de nouveaux centres de dynamisme économique et la transformation des relations entre États, marchés et individus, soit autant d'éléments qui ont d'importantes conséquences pour les travaux des organismes des Nations Unies œuvrant pour le développement.

5. Pour donner suite à l'engagement de continuer à renforcer le Conseil économique et social, et en exécution de leur mandat, les cofacilitateurs ont tenu avec les États Membres sept séries de consultations informelles ouvertes à tous entre le 14 décembre 2012 et le 26 février 2013. Ils ont établi, à l'appui des débats,

plusieurs documents de séance, notamment des « documents de réflexion » et un document laissant envisager les progrès à accomplir, ainsi qu'un diagramme exposant un calendrier possible. Dans sa résolution 2012/30, le Conseil économique et social avait prié le Secrétaire général de présenter un rapport contenant des propositions en vue du renforcement du Conseil; ce rapport, intitulé « Application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social » (A/67/736-E/2013/7), a été établi à l'appui des débats. En outre, un certain nombre de consultations bilatérales ont été tenues et leurs résultats utilisés aux fins du présent examen.

B. Objectif général, contexte et portée de l'examen

6. Les consultations informelles avaient, d'une manière générale, pour objet de recueillir les vues des États Membres de l'Organisation des Nations Unies sur la poursuite de la mise en œuvre de la résolution 61/16 et sur l'orientation future des travaux du Conseil comme suite aux mandats définis aux paragraphes 82 et 83 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

7. Les consultations ont été menées alors que plusieurs mécanismes connexes étaient à l'œuvre à l'Assemblée générale, notamment le Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable, les consultations informelles de la plénière visant à définir la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau, le groupe intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable et les consultations en cours sur la mise au point d'un cadre de développement pour l'après-2015. Les États Membres ont souligné la nécessité d'adopter, en vue du renforcement du Conseil, une approche cohérente au regard de ces autres mécanismes. À cet égard, le Conseil devrait aussi être considéré comme un système.

C. Projet pour l'avenir

8. Ce n'est pas la première fois que la réforme du Conseil économique et social est à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. De nombreuses tentatives ont déjà été faites, avec des résultats souvent inégaux. Les Membres de l'Organisation ont, d'une manière générale, le sentiment que l'importance du Conseil en tant qu'organe principal de l'ONU a diminué au fil des ans.

9. En conséquence, un nouveau projet de transformation est nécessaire pour permettre au Conseil de répondre à nouveau aux attentes et d'utiliser pleinement son potentiel; dans cette perspective, le Conseil devra :

- Saisir les tendances nouvelles et les enjeux mondiaux qui présentent un intérêt pour l'ensemble du système des Nations Unies;
- Produire davantage de valeur ajoutée réelle et définir son domaine d'activité propre;
- Attirer les partenaires pertinents;
- Être véritablement à même de mener la réflexion, offrir des recommandations et promouvoir le consensus en matière de politique économique, sociale et environnementale dans le contexte du développement durable;

- Faire fonction de centre de rencontres où l'ensemble des organismes des Nations Unies chargés du développement, ainsi que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres parties prenantes peuvent débattre, coopérer et enrichir mutuellement leurs travaux, compte tenu de leurs responsabilités et mandats respectifs;
- Assurer la coordination entre les différents organes et institutions et renforcer la cohésion et la capacité de réflexion collective du système des Nations Unies;
- Appuyer activement la mise en œuvre et le suivi des projets de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015.

10. Une plus grande pertinence du Conseil serait de nature à renforcer considérablement la visibilité et l'influence de l'ONU dans ces domaines.

D. Les raisons pour lesquelles la réussite est cette fois-ci possible : les tendances générales qui se dégagent du débat

11. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a à nouveau confirmé le rôle important que joue le Conseil économique et social en ce qui concerne l'intégration des trois dimensions (économique, sociale et environnementale) du développement durable et le suivi intégré et coordonné des grandes conférences des Nations Unies consacrées à ces questions. Les participants à la Conférence sont aussi convenus que l'élimination de la pauvreté et le développement durable allaient de pair. À cet égard, le système multilatéral doit envisager, pour l'après-2015, une nouvelle conjoncture du développement caractérisée par un certain nombre de défis nouveaux et de perspectives naissantes. Dans ces conditions, le renforcement du Conseil demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution [61/16](#) vient à point nommé.

12. Plusieurs tendances générales se dégagent des consultations en ce qui concerne la nécessité d'améliorer la pertinence du Conseil. Elles peuvent être résumées comme suit :

- Nécessité de doter le Conseil d'un programme mieux ciblé et mieux adapté lui permettant d'apporter une valeur ajoutée réelle et discernable;
- Opportunité de disposer d'un thème principal bien choisi, relié aux problèmes du monde réel, qu'adopteraient tous les organes pertinents du système du Conseil économique et social¹, ce qui permettrait de mieux rassembler les différents savoir-faire existants dans ce système, de renforcer les imbrications et d'alimenter les synergies;
- Aptitude à rechercher, dans la fixation du programme du Conseil, la cohérence thématique (c'est-à-dire la cohésion des différents acteurs s'occupant d'une question), et non plus la cohérence structurelle (ou institutionnelle);

¹ Cela ne préjugerait en rien de l'examen par le Conseil des autres questions (fiscalité, administration publique, stupéfiants, statistiques, etc.) que les organes subsidiaires peuvent porter à son attention.

- Besoin de tirer pleinement parti du pouvoir rassembleur du Conseil pour que celui-ci devienne un cadre de dialogue où l'ensemble des organismes des Nations Unies s'occupant du développement, ainsi que les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et d'autres parties prenantes peuvent débattre, coopérer et enrichir mutuellement leurs travaux;
- Besoin de promouvoir une plus large utilisation des prérogatives du Conseil lui permettant de répondre rapidement aux questions pressantes, aux faits marquants, aux situations d'urgence et aux crises, en utilisant les compétences du système du Conseil;
- Nécessité d'améliorer l'ordonnement des activités du Conseil afin d'accroître la pertinence de celui-ci dans le contexte des grandes initiatives et réunions du système des Nations Unies;
- Disposition d'un grand nombre d'États Membres à revoir la structure, actuellement « par segment », et les calendriers des sessions, notamment en abandonnant l'alternance automatique entre New York et Genève pour adopter une approche davantage centrée sur New York, et en envisageant de tenir des réunions du Conseil, le cas échéant, en d'autres lieux (par exemple, en Afrique) pour rapprocher celui-ci de ceux dont il s'occupe;
- Importance de continuer à mettre l'accent sur les questions de développement, en tenant tout particulièrement compte des préoccupations des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés et des pays les moins avancés sans littoral, dans le cadre des sessions restructurées²;
- Besoin de contribuer à l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable et de renforcer le rôle essentiel que joue le Conseil en assurant le suivi intégré et coordonné des conclusions issues des principaux sommets et conférences des Nations Unies, compte tenu également des autres mandats confiés au Conseil en ce qui concerne les activités opérationnelles de développement, la coordination et le contrôle des activités des organes subsidiaires;
- Besoin d'améliorer et d'élargir le dialogue entre le Conseil et la société civile et les autres parties prenantes, tout en réaffirmant le caractère intergouvernemental des travaux du Conseil;
- Nécessité de promouvoir la complémentarité et d'éviter le chevauchement des travaux du Conseil, en particulier avec ceux de l'Assemblée générale et de ses Deuxième et Troisième Commissions, et de supprimer les activités n'ayant plus d'objet;
- Nécessité de faire en sorte que les débats du Conseil débouchent sur des résultats orientés sur l'action et apportant des solutions, en mettant davantage l'accent sur le fond que sur les négociations de textes et les résolutions (privilégier la qualité par rapport à la quantité);
- Nécessité de renforcer la présidence du Conseil pour faire en sorte que celui-ci soit fermement dirigé;

² À définir dans le cadre des négociations sur la création du forum politique de haut niveau.

- Plein appui exprimé en faveur d'une intensification de l'interaction entre, d'une part, le Bureau et le Président du Conseil et, d'autre part, les bureaux et présidents des autres organes de l'ONU et les organes subsidiaires du Conseil, et du suivi de cette interaction en vue de combler d'éventuelles lacunes;
- Besoin d'encourager les fonds et programmes et les autres organes subsidiaires à établir des rapports sous forme de résumés analytiques, mettant l'accent sur les questions liées au thème annuel du Conseil, en vue de faciliter un plus grand nombre de débats stratégiques entre le Conseil et les dirigeants des organes subsidiaires. Cela aidera à alléger la charge que représente l'établissement de rapports tout en permettant de maintenir un contrôle efficace;
- Invitation faite au Bureau du Conseil pour qu'il prépare bien à l'avance, conjointement avec le Secrétariat, les réunions importantes tenues, par exemple, avec les institutions financières ou commerciales internationales;
- Besoin de rationaliser le nombre des résolutions et d'éviter le chevauchement des points de l'ordre du jour;
- Prise de conscience du fait qu'il existe un lien évident entre le présent examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale et d'autres processus connexes engagés par l'Assemblée générale, notamment des activités du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs du développement durable, le forum politique de haut niveau² et le processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015;
- Nécessité pour le Conseil de continuer à évaluer activement l'efficacité des mesures actuelles.

E. Comment réussir : réalisations possibles

13. L'Assemblée générale, le Conseil en séance plénière, le Bureau du Conseil et aussi le Secrétariat ont un rôle à jouer dans la définition de ces nouvelles perspectives pour le Conseil économique et social.

Recommandations nécessitant un nouveau mandat de l'Assemblée générale

14. Les recommandations sont les suivantes :

a) **Structure des sessions.** Réviser l'actuelle structure et le calendrier des sessions du Conseil comme suit : une session sur la cohérence en février/mars, une session consacrée aux affaires humanitaires entre mars et juin, une session consacrée à l'intégration en mai, et une « semaine de débats de haut niveau sur le développement » en juin/juillet. En étalant les différentes sessions tout au long de l'année, le Conseil créerait des passerelles depuis la base (pour assurer la cohérence au niveau opérationnel) jusqu'au sommet (pour des orientations de politique générale au niveau normatif) et inversement;

b) **Session consacrée à la cohérence.** La session consacrée à la cohérence aurait pour objet d'améliorer la coordination entre les diverses entités du système des Nations Unies, en s'assurant qu'elles se complètent et en identifiant les interactions entre leurs activités. Cette session se tiendrait après les réunions des

conseils d'administration des fonds et programmes et elle serait pour ces derniers, ainsi que pour d'autres institutions, l'occasion de contribuer aux activités de développement des Nations Unies en général. Un aspect essentiel de cette session sera de mettre l'accent sur la suite donnée à l'examen quadriennal complet et sur la coordination des activités opérationnelles sur le terrain;

c) **Session consacrée aux affaires humanitaires.** L'actuel segment « humanitaire » de la session – qui est en général considéré comme performant – serait transformé en une « session consacrée aux affaires humanitaires » autonome et mieux à même d'attirer l'attention. Le Conseil devrait aussi pouvoir convoquer des réunions ad hoc en cas d'urgence, tout particulièrement en cas de crise humanitaire. Cette session pourrait se tenir en alternance à New York et à Genève, et ailleurs le cas échéant;

d) **Session consacrée à l'intégration**³. Cette session regrouperait de façon équilibrée les éléments apportés lors des sessions précédentes par les organisations, commissions, institutions et autres acteurs rattachés au Conseil dans les domaines social, économique, environnemental et connexes en vue de définir des recommandations et des orientations de politique générale propices à la mise en œuvre d'un programme intégré en faveur du développement durable;

e) **Semaine des débats de haut niveau sur le développement**³. La phase de haut niveau des débats du Conseil serait déplacée vers la fin – au lieu de se tenir au début – du cycle des débats de fond, ce qui lui permettrait de profiter de la dynamique engagée lors du processus préparatoire et elle serait rebaptisée « Semaine des débats de haut niveau sur le développement ». L'examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement, établis par la résolution 61/16 de l'Assemblée générale, ont donné des résultats satisfaisants et continueraient d'être une partie intégrante de la Semaine des débats de haut niveau sur le développement. Le nouveau nom « Semaine des débats de haut niveau sur le développement » est plus évocateur et confère à cette phase des débats une plus grande visibilité politique. Il conviendra de mettre davantage l'accent sur la coopération pour le développement, d'amener une base diverse de participants à examiner ensemble les tendances du développement et les nouvelles questions de développement qui se font jour au niveau mondial – comme les inégalités, les jeunes, les pays dans des situations spéciales, ou encore le financement du développement (durable) – et de promouvoir la responsabilisation mutuelle dans le domaine de la coopération pour le développement. La Semaine des débats de haut niveau sur le développement sera l'occasion de valider les travaux de la précédente session du Conseil et de tirer des conclusions de politique générale pour l'avenir;

f) **Questions de coordination et de gestion.** Les aspects de l'activité du Conseil tels que les examens et débats consacrés aux rapports des organes subsidiaires, aux rapports de procédure des commissions fonctionnelles et régionales et à la coordination avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) pourraient avoir lieu tout au long de l'année, dans le cadre d'une reprise de la session ou d'une session autonome spécialement prévue à cet effet. Grâce à la séparation de cette « fonction d'intendance » du reste des activités, les différentes sessions de fond pourraient être consacrées à l'orientation des politiques et aux échanges autour d'un thème

³ À définir dans le cadre de la facilitation du Forum politique de haut niveau.

commun, ce qui devrait alimenter les débats et favoriser une participation de haut niveau;

g) **Élections.** Réviser le calendrier de l'élection des membres et du Bureau du Conseil, de façon à l'aligner sur le calendrier proposé des nouvelles sessions;

h) **Lieu.** Réexaminer la question de l'alternance des sessions du Conseil entre New York et Genève, en vue d'adopter une approche davantage centrée sur New York, en envisageant toutefois la possibilité de tenir des réunions, le cas échéant, en d'autres lieux pour rapprocher le Conseil de ceux dont il s'occupe (élément rattaché au thème principal);

i) **Pays en situation particulière.** Définir précisément un mécanisme propre à répondre aux préoccupations des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés, des pays les moins avancés sans littoral et des pays africains³, dans le cadre des sessions restructurées;

j) **Institutions financières et commerciales internationales.** Promouvoir un dialogue renforcé et mieux structuré avec les institutions financières et commerciales internationales, notamment grâce à la tenue d'une réunion annuelle immédiatement à la suite des réunions de printemps de la Banque mondiale et du FMI, en vue de renforcer le suivi et la mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement et de faciliter la coordination des activités de financement du développement et de celles du mécanisme intergouvernemental sur le financement du développement durable. Ce dialogue pourrait contribuer à l'intégration de la dimension économique, notamment en donnant lieu à un examen des tendances macroéconomiques, commerciales et financières internationales en regard du thème principal des débats du Conseil;

k) **Secrétariat.** Améliorer l'appui prêté par l'ensemble du système des Nations Unies aux préparatifs des réunions du Conseil, notamment celles qui répondent à des situations d'urgence et de crise, en vue de disposer d'une structure plus souple qui permettrait de renforcer les capacités des services de secrétariat dont dispose le Conseil;

l) **Examen ministériel annuel.** Faciliter un renforcement du rôle de l'examen ministériel annuel³ en tant que moyen d'assurer l'intégration et la coordination des mesures de suivi grâce à une amélioration du processus préparatoire aux niveaux mondial (facteurs déterminants de l'élaboration des politiques), régional (par l'intermédiaire des commissions régionales) et nationales (mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable), en vue d'améliorer la réalisation des objectifs convenus. Cela faciliterait l'intégration des trois dimensions à différents niveaux;

m) **Société civile.** Renforcer le dialogue avec de nombreuses parties prenantes, par exemple en organisant les forums de partenariats et les forums de jeunes de façon périodique, et non plus au coup par coup.

Recommandations nécessitant une décision du Conseil économique et social

Mesures à prendre par le Conseil en séance plénière

15. Les recommandations sont les suivantes :

a) **Élection à bref délai du Bureau du Conseil** (cycle de juillet à juillet). Le nouveau bureau du Conseil devrait être élu en juillet au plus tard;

b) **Programme de travail/ordre du jour.** Sur la base de l'élection tenue dans les meilleurs délais, le Conseil devrait examiner et adopter un ordre du jour précis et simplifié, ainsi qu'un programme de travail connexe, qui sera proposé par le Bureau;

c) **Thème principal.** L'ordre du jour simplifié du Conseil devrait inclure un thème central, que proposera le Bureau au début du cycle du Conseil; ce thème correspondra également à ceux du Forum pour la coopération en matière de développement et de l'examen ministériel annuel;

d) **Établissement de rapport.** Il est demandé aux organes subsidiaires, aux fonds et programmes et aux autres entités pertinentes des Nations Unies d'établir davantage leurs rapports selon un modèle similaire, sous forme de résumés analytiques, en mettant l'accent sur les questions liées au thème principal afin que chacun profite des travaux des autres et pour alimenter les débats stratégiques généraux; leur demander également de rationaliser leurs rapports annuels ainsi que leurs rapports aux fins de l'examen quadriennal complet. Il a en outre été demandé que les rapports établis par les organes subsidiaires, les fonds et programmes et les autres entités pertinentes des Nations Unies exposent mieux les politiques et soient communiqués bien avant la tenue des réunions du Conseil afin de donner à celui-ci suffisamment de temps pour préparer les débats;

e) **Examen ministériel annuel.** Des efforts devraient être faits en vue d'améliorer le processus préparatoire de l'examen ministériel annuel (par l'intermédiaire de l'examen ministériel annuel, des commissions régionales et des équipes de pays des Nations Unies) en mettant l'accent sur une meilleure diffusion des pratiques optimales et des leçons tirées de l'expérience acquise et en intégrant les perspectives régionales et nationales. Les actuels exposés nationaux volontaires devraient être transformés en examens réciproques volontaires, qui feraient l'objet de directives techniques appropriées, comporteraient un système de communication et bénéficieraient de services de secrétariat renforcés. Cette mesure est également de nature à remplir la condition posée dans le texte final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en ce qui concerne les contributions nationales et régionales;

f) **Conseil des chefs de secrétariat.** Il importe de renforcer l'interface entre le CCS et le Conseil économique et social au-delà des pratiques courantes. Les conseils d'administration pourraient être invités à recommander (si possible conjointement) au Conseil des questions dont ils souhaiteraient qu'elles soient examinées dans une perspective plus large;

g) **Rationalisation des résolutions.** Des efforts devraient être déployés – en coordination avec l'Assemblée générale et ses Deuxième et Troisième Commissions – aux fins de rationaliser le nombre, la portée et le contenu des résolutions négociées par le Conseil;

h) **Société civile.** Il importe de renforcer le dialogue de la société civile, du secteur privé et des autres parties prenantes concernées, en tant que partenaires du développement, avec le Conseil.

Mesures à prendre par le Bureau du Conseil

16. Les recommandations sont les suivantes :

a) **Programme de travail.** Établir un programme de travail au début de la session annuelle afin d'assurer la synchronisation avec le programme de l'ensemble des Nations Unies;

b) **Préparation des réunions.** Assumer un rôle plus actif dans la préparation des réunions, en ce qui concerne la fixation des points de l'ordre du jour et les prises de contact avec les entités de l'ensemble du système des Nations Unies;

c) **Coordination avec les partenaires du système.** Les activités de coordination seraient notamment les suivantes :

i) Prévoir la tenue, à une date avancée, de réunions avec les bureaux des Deuxième et Troisième Commissions, en vue d'examiner les programmes de travail respectifs (teneur et calendrier) et de rechercher des complémentarités;

ii) Maintenir des contacts réguliers, y compris des contacts informels, avec les bureaux des Deuxième et Troisième Commissions et avec la Commission de consolidation de la paix;

iii) Prévoir des réunions en temps voulu entre le Président du Conseil et le Président de l'Assemblée générale afin de faciliter la coordination et la cohérence;

iv) Commencer à préparer suffisamment à l'avance et de façon détaillée les réunions avec les institutions de Bretton Woods, les fonds et programmes et les organes subsidiaires, en vue de convenir à un stade précoce des dates des réunions et des ordres du jour, de mettre l'accent sur des points importants et bien ciblés, en rapport avec le thème principal du Conseil et de mieux coordonner les débats sur le fond;

d) **Faire un meilleur usage des procédures et des modalités.** Il faudrait notamment :

i) Tenir davantage de débats interactifs où chaque organisation utilise le savoir-faire qui lui est propre pour contribuer au thème spécifique du Conseil;

ii) Encourager, en marge des réunions officielles, des formes d'interaction informelles et souples entre les représentants des institutions de Bretton Woods/institutions spécialisées et le Conseil économique et social;

iii) Élargir le champ des compétences et des connaissances mises à contribution en choisissant de façon judicieuse les orateurs et participants (représentants d'organismes étatiques ou non étatiques, du secteur privé, des syndicats, des universités, des groupes de réflexion et des organisations non gouvernementales).

Recommandations à l'intention du Secrétaire général

17. Les recommandations sont les suivantes :

a) Intensifier la coopération et améliorer la cohérence entre les organismes des Nations Unies (Secrétariat, fonds et programmes et autres entités intéressées du système des Nations Unies) afin de mieux aider le Conseil réformé à exercer ses fonctions;

b) En tant que principal centre d'appui au Conseil, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat devrait faire appel aux ressources du reste du système des Nations Unies et demander aux membres des organismes des Nations Unies d'apporter des contributions spécifiques;

c) Élargir l'appui au Conseil et à son bureau par les moyens suivants :

i) Une meilleure intégration des connaissances et des compétences disponibles dans l'ensemble du système des Nations Unies;

ii) Des services de secrétariat adaptables, compte tenu des questions examinées à l'appui des activités du Conseil;

iii) Un renforcement des services de secrétariat dont bénéficie le Président du Conseil.

F. Considérations sur les liens entre le Conseil économique et social et le Forum politique de haut niveau

18. Un examen attentif du texte final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable révèle une convergence sur le fond et des synergies entre les mandats et travaux respectifs du Conseil, du Forum politique de haut niveau et, bien évidemment, de l'Assemblée générale, en ce qui concerne le programme de développement durable. Cette convergence sur le fond conduit à penser que la coordination et la complémentarité institutionnelles sont nécessaires pour que le programme de développement durable puisse être envisagé de façon cohérente et intégrée dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il y a donc lieu d'accueillir avec satisfaction la recherche d'une « approche hybride » pour le Forum.

19. Dans le cadre de cette approche hybride, il est important que les liens fonctionnels et institutionnels entre le Conseil et le Forum politique de haut niveau soient clairement définis et délimités afin de maximiser la cohérence sur le fond et les synergies interinstitutionnelles. Les éventuels domaines d'interaction à considérer sont les suivants :

a) Une approche thématique intégrée entre le Forum politique de haut niveau et le Conseil, selon laquelle les conseils de politique générale périodiquement donnés dans le cadre du Forum par les chefs d'État et de gouvernement pourraient être suivis par l'ensemble des organismes des Nations Unies s'occupant du développement. Le débat ministériel annuel tenu sous les auspices du Conseil pourrait être organisé autour d'un thème principal spécifique proposé par le Bureau et adopté par le système du Conseil. Cette cohérence thématique devrait contribuer à l'intégration des trois dimensions du développement durable, et aussi faciliter le rôle de coordination du Conseil;

b) En regard de la convergence sur le fond, il serait souhaitable d'assurer également une convergence institutionnelle afin d'éviter les chevauchements et doubles emplois. À cet égard, les recommandations sont les suivantes :

i) **Relier la réunion du Forum au niveau des chefs d'État et de gouvernement avec le programme de mise en œuvre défini par le Conseil.**

Le thème principal annuel défini par le Conseil devrait contribuer à la mise en œuvre des conclusions et recommandations de la réunion du Forum au niveau des chefs d'État et de gouvernement et des délibérations de politique générale ultérieures aux niveaux des ministres et des chefs d'État;

ii) **Relier les débats ministériels du Forum avec la Semaine des débats de haut niveau sur le développement.**

Les débats ministériels du Forum pourraient tenir compte des résultats de l'examen ministériel annuel et du Forum pour la coopération en matière de développement. Le Conseil, qui est actuellement chargé de mettre en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement (par le moyen de ses examens ministériels annuels) devra donc se transformer en un mécanisme de mise en œuvre pour l'après-2015 dont l'objectif prioritaire sera l'élimination de la pauvreté et le développement durable. En conséquence, la semaine des débats de haut niveau sur le développement proposée pourrait devenir une « semaine pour le développement de l'après-2015 » ou une « semaine pour le développement durable », et devenir ainsi le « lieu d'accueil » des conclusions des débats ministériels du Forum;

iii) **Relier la réunion du comité préparatoire du Forum avec la session du Conseil consacrée à l'intégration.**

Le rôle de l'intégration des trois dimensions du développement durable, en tant que point de convergence essentiel entre le Conseil et le Forum politique de haut niveau, doit être examiné avec soin dans le contexte de la relation entre les deux organes, compte tenu du rôle de coordination joué par le Conseil et de la nécessité de tirer parti des points forts du système du Conseil. Le Conseil pourrait donc organiser cette session proposée, consacrée à l'intégration, comme une session spéciale universelle du Conseil, en vue à la fois d'intégrer les trois dimensions et de préparer le Forum politique de haut niveau, compte tenu du besoin d'universalité de ce dernier;

iv) À ces différents niveaux, il convient de continuer à mettre l'accent sur les questions de développement, en prêtant une attention spéciale aux problèmes des pays en situation particulière.

20. Étant donné qu'il est fortement rattaché au processus de renforcement du Conseil, le Forum politique de haut niveau devrait être considéré comme un mécanisme ou un cadre de débat tirant parti des points forts des autres organes (Assemblée générale et Conseil économique et social), et non comme une institution nouvelle.

G. Domaines appelant une réflexion complémentaire

21. La question de la représentation géographique équitable et de l'élargissement de la composition du Conseil a été soulevée au cours du processus de facilitation et pourra nécessiter un examen complémentaire dans un contexte différent.

H. Poursuite des efforts

22. Il est proposé d'appliquer les recommandations du présent rapport selon une approche progressive. Les États Membres devront négocier une résolution en ce qui concerne les recommandations nécessitant un mandat de l'Assemblée générale. Les mesures relatives au Bureau du Conseil et au Conseil en séance plénière devraient être portées à leur attention, pour examen et action, en tant que de besoin. Les éléments proposés par les cofacilitateurs peuvent constituer un point de départ pour les négociations à l'Assemblée générale. Des mesures d'application des recommandations aux différents niveaux devraient être prises dès que possible.
